



Conseil de sécurité

Soixante-dix-septième année

Provisoire

9044^e séance

Jeudi 26 mai 2022, à 10 h 15

New York

Présidente : M^{me} Thomas-Greenfield (États-Unis d'Amérique)

Membres :

Albanie	M ^{me} Dautllari
Brésil	M. de Almeida Filho
Chine	M. Zhang Jun
Émirats arabes unis	M. Abushahab
Fédération de Russie	M ^{me} Evstigneeva
France	M ^{me} Gasri
Gabon	M. Biang
Ghana	M. Boateng
Inde	M. Raguttahalli
Irlande	M ^{me} Byrne Nason
Kenya	M. Kiboino
Mexique	M. Ochoa Martínez
Norvège	M ^{me} Juul
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Kariuki

Ordre du jour

La situation en Somalie

Rapport du Secrétaire général sur la Somalie (S/2022/392)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 10 h 15.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en Somalie

Rapport du Secrétaire général sur la situation en Somalie (S/2022/392)

La Présidente (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant de la Somalie à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2022/412, qui contient le texte d'un projet de résolution déposé par le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2022/392, qui contient le rapport du Secrétaire général sur la situation en Somalie.

Le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Albanie, Brésil, Chine, France, Gabon, Ghana, Inde, Irlande, Kenya, Mexique, Norvège, Fédération de Russie, Émirats arabes unis, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique

La Présidente (*parle en anglais*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 2632 (2022).

Je donne maintenant la parole au représentant de la Somalie.

M. Osman (Somalie) (*parle en anglais*) : Avant tout, je tiens à adresser nos sincères condoléances au Gouvernement des États-Unis d'Amérique et aux familles qui ont été touchées par le massacre survenu à l'école primaire d'Uvalde, au Texas.

La Somalie se félicite de l'adoption à l'unanimité de la résolution 2632 (2022), qui proroge de cinq mois le mandat de la Mission d'assistance des Nations Unies en

Somalie (MANUSOM) afin de procéder à un examen stratégique avant octobre.

C'est le moment pour la communauté internationale de renouveler son engagement envers le peuple somalien et, dans le même temps, de renforcer la coordination et la cohérence des efforts entre les différents organismes et entités des Nations Unies et les autres partenaires régionaux et internationaux, ce qui permettra de créer des conditions propices aux priorités du Gouvernement fédéral somalien s'agissant d'instaurer la stabilité politique, la sécurité et le développement durable.

Malgré tous les progrès engrangés par le Gouvernement fédéral somalien dans de nombreux domaines depuis l'établissement de la mission politique spéciale en Somalie, le mandat et les activités de la MANUSOM semblent s'étendre de manière disproportionnée. En conséquence, la Mission s'emploie davantage à réagir aux faits nouveaux, mais n'est guère en mesure de définir des priorités ou de répondre comme il convient à l'évolution des conditions politiques et de sécurité. Nous nous réjouissons à la perspective d'engager avec le Département des affaires politiques un processus consultatif d'analyse et d'évaluation du mandat actuel dans le cadre de l'examen stratégique.

Nous pensons que les trois considérations ci-après doivent nous guider pour le bon déroulement de l'examen stratégique du Secrétaire général.

Premièrement, nous soulignons que les options formulées concernant une future présence des Nations Unies devront être fonction des besoins et des attentes du peuple somalien et de ses dirigeants. L'examen devra tenir compte de la nécessité d'une appropriation nationale et devra systématiquement être aligné sur les priorités nationales. Le Gouvernement somalien est désormais en mesure d'articuler ces priorités et de piloter la réflexion.

Deuxièmement, dans le cadre du processus d'examen, il est important d'identifier une série d'indicateurs précis, réalistes et mesurables permettant de suivre l'exécution et l'accomplissement en temps utile des tâches de la MANUSOM, tout en réduisant la fragmentation, afin de promouvoir une mise en œuvre efficace et efficiente. En outre, le résultat final doit être clair, et englober une compréhension commune et une vision partagée de la feuille de route qui permettra de passer d'une mission politique spéciale à l'équipe de pays des Nations Unies.

Enfin et surtout, la communauté internationale doit rester fermement attachée à la souveraineté, à l'intégrité territoriale, à l'indépendance politique et à l'unité de la Somalie. La présence des Nations Unies doit viser à préserver l'intégrité territoriale de la Somalie et sa structure fédérale. Ni les divergences d'interprétation autour du fédéralisme, ni les débats à cet égard, concernant le partage du pouvoir ou des recettes entre les Somaliens des différentes régions, ne doivent altérer l'attachement collectif des Nations Unies à une Somalie forte et unie. Il est également crucial de continuer de fournir tous les efforts nécessaires pour mettre en œuvre des mesures de lutte contre les acteurs, tant internes qu'externes, qui tentent de compromettre la paix et la stabilité en Somalie.

Pour terminer, nous attendons avec intérêt l'examen stratégique du Secrétaire général consacré aux efforts des Nations Unies en Somalie. Nous espérons que cet examen prendra en compte les progrès réalisés

pour formuler des options concernant le renforcement de la coordination du système des Nations Unies en Somalie qui soient pleinement alignées sur les priorités du Gouvernement fédéral. Il est impératif que l'ONU travaille dans un esprit de collaboration et de synergie avec le Gouvernement fédéral somalien.

Nous avons pris des mesures d'envergure pour parvenir à la paix et à la stabilité et pour mettre en place un gouvernement plus légitime et plus représentatif, et les nouveaux dirigeants sont en mesure de guider le peuple somalien vers son avenir. Tout en accueillant avec optimisme les progrès notables réalisés en matière de sécurité, nous avons bien conscience que ces progrès doivent être consolidés sur plusieurs fronts. La Somalie, en tant que Membre sérieux de l'ONU, est prête à contribuer aux efforts pour guider notre pays, notre région et le monde vers la paix, le développement durable et la croissance économique.

La séance est levée à 10 h 20.